



Cumuna di Lentu

Comité d'Actions Sociales et Solidaires
de la commune de **Lento**
Association régie par la loi de 1901

RNA : **en cours**
SIRET : **en cours**
Code APE : **en cours**

Règlement intérieur
COMITE D' ACTIONS SOCIALES ET
SOLIDAIRES DE LA COMMUNE DE LENTO

20 Quartier SANTACROCCE
20252 LENTU

20 Quartier SANTACROCCE - 20252 LENTU

☎ 04.95.38.71.65 – 06.22.58.50.19

@ : jean-francois.gaspari@orange.fr



Comité d'Actions Sociales et Solidaires
de la commune de Lento
Association régie par la loi de 1901

RNA : en cours
SIRET : en cours
Code APE : en cours

1. Préambule :

Conformément aux statuts du Comité d'Actions Sociales et Solidaires de la commune de Lento, il est institué dans l'article 8 une commission sociale.

Ce règlement intérieur et d'aide est définie à l'article 16 de nos statuts

Ce règlement intérieur a pour objet de définir le cadre et les modalités d'action de cette commission.

2. Rôle de la Commission Sociale

Cette commission a pour objet :

- A. Venir en aide à ses membres et à leur famille dans le cadre de l'action sociale et de solidarité après étude des dossiers qui pourront lui être soumis ;
- B. Réaliser des enquêtes sociales dans le but de repérer les bénéficiaires potentiels puis de les aider à constituer les différents dossiers administratifs ;
- C. Etablir un fichier des personnes aidées qui permet une meilleure connaissance des besoins des habitants de Lento et donc d'ajuster les moyens de son intervention entraînant ainsi un cercle vertueux de solidarités ;
- D. Accompagner l'attribution des aides sociales légales ;
- E. Attribuer des avances ou des prêts sans intérêt, secours d'urgence ou aides alimentaires pour les personnes en grande difficulté ;
- F. Aider les familles aux rentrées scolaires et frais annexes à la scolarité ;
- G. Participer au bien être des publics en grande difficulté

Cette liste n'est pas exhaustive.

Le président travaillera en étroite collaboration avec tout autre partenaire associatif ou institutionnel, de proximité ou extra départemental.



Comité d'Actions Sociales et Solidaires
de la commune de Lento
Association régie par la loi de 1901

RNA : en cours
SIRET : en cours
Code APE : en cours

3. Champs d'action

- La commission sociale du Comité d'Actions Sociales et Solidaires de la commune de Lento statu sur tous les dossiers présentant un besoin social et urgent pour les habitants de la commune.
- Les dossiers de surendettement feront l'objet d'une étude approfondie par des experts dans le domaine. L'aide ne sera pas forcément financière, et pourra être sous forme de bon(s) d'achat(s) alimentaire ou régularisation de factures ayant une incidence sur la qualité de vie familiale
- Le Comité d'Actions Sociales et Solidaires de la commune de Lento statu sur l'ensemble des demandes liées à attribution des médailles de la villes (plaques).

4. Composition

La COMMISSION SOCIALE se compose :

- 1) Du président actif ;
- 2) Du **Premier vice-président** en charge de la solidarité, du social et de la communication ;
- 3) Du trésorier ;

La COMMISSION SOCIALE veillera ainsi au respect de la plus grande discrétion dans la gestion et le suivi des dossiers qui lui sont soumis.

Elle présentera un bilan d'activité anonyme au Bureau ou CA et en AG statutaire.



Comité d'Actions Sociales et Solidaires
de la commune de Lentu
Association régie par la loi de 1901

RNA : en cours
SIRET : en cours
Code APE : en cours

5. Article 4 : Modalité de saisine et ayants droits

La commission sociale dispose d'un panel de solutions. Elle se réunit à chaque fois que le président le jugera utile, ou sur sollicitation individuelle directe ou indirecte pour :

- Tout habitant de la commune ;
- Sur tous les dossiers présentant un besoin social et urgent pour l'adhérent ou sa famille : le Président peut engager sur sollicitation, dans le cadre **d'aide d'urgence**, une somme ne pouvant excéder **500 €** et permettant de couvrir ou d'avancer les frais occasionnés par des déplacements sur des structures médicales ou hospitalières hors du département.

Pour des raisons de transparence financière il sera demandé au bénéficiaire de fournir les photocopies des justificatifs de dépenses à hauteur de la somme attribuée.

- Sur des difficultés pouvant s'installer sur du long terme un suivi des besoins de l'adhérent est assuré par le bureau en lien avec les autres partenaires qui contribuent à l'aide de l'adhérent.

Sauf dans les cas de demande d'aide d'urgence exceptionnelle, **toute demande d'aide devra être faite** « soit à l'oral auprès des membres du bureau, de la commune et/ou par l'envoi d'un courriel à jean-francois.gaspari@orange.fr, à cet effet, accompagné des pièces justificatives.

La Commission sociale, **quel que soit l'aide octroyée**, établira immédiatement un fond de dossier qui sera **repris dans un PV d'attribution** d'aide et de suivi.

6. Article 5 : trésorerie

La commission sociale dispose des fonds de l'association dont elle dépend.

Ils font l'objet d'une stricte traçabilité, et sont spécifiés dans les bilans comptables en AG statutaire.



Comité d'Actions Sociales et Solidaires
de la commune de **Lento**
Association régie par la loi de 1901

RNA : **en cours**
SIRET : **en cours**
Code APE : **en cours**

7. Article 6 : les Médailles Associatives

La commune a réalisé une plaque qui pourra être attribuée aux personnes participant à la vie associative des associations de la commune et ou de la commune.

La saisine se fait sur sollicitation individuelle directe ou indirecte, dès lors que l'intéressé est habitant de la commune.

8. Bilan et suivi de l'activité sociale

La commission sociale présente un bilan d'activité annuel (anonyme sur les bénéficiaires de l'aide sociale) au Bureau, au CA et en AG statutaire qui inclus :

- ***Le volume de dossiers traités.***
- ***Les montants alloués en dépenses et recettes***
- ***Les subventions dédiées***
- ***Les dossiers de remise de médailles***

9. Article 8 : Révision du Règlement Intérieur

Le présent règlement intérieur peut être modifié, dans ce dernier cas, la proposition doit être soumise au Conseil d'Administration.

Toute modification du règlement intérieur sera publié dans les rapports du CA et tracé dans la cartouche de révision du présent RI (page de garde).

Fait à Lento, le 24 avril 2026.

Le Président	
<i>Jean-François GASPARI</i>	
Le secrétaire	
<i>Dominique VITTORI</i>	

20 Quartier SANTACROCCE - 20252 LENTU

☎ 04.95.38.71.65 – 06.22.58.50.19

@ : jean-francois.gaspari@orange.fr